

## CLE du 4 février 2025

### Rapport N°3 – Présentation du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le 12e programme de l'Agence de l'eau est entré en vigueur le 1er janvier 2025, pour 6 ans. Il est présenté comme un des leviers principaux de la mise en œuvre des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et de Corse et du Plan Eau lancé en 2023 au niveau national. Il a été élaboré pendant deux années au cours desquelles différentes étapes d'information et de concertation auprès d'élus, d'usagers et d'associations ont eu lieu, à l'initiative de l'Agence de l'eau.

Les aides du 12ème programme sont fléchées sur 4 enjeux, déclinés en 5 axes stratégiques.

#### Les 4 ENJEUX du 12<sup>ème</sup> programme :

- ➔ L'atteinte du bon état des milieux
- ➔ L'adaptation des territoires au changement climatique
- ➔ La reconquête de la biodiversité
- ➔ La solidarité entre les territoires



#### La déclinaison en 5 axes stratégiques sur lesquels agir :

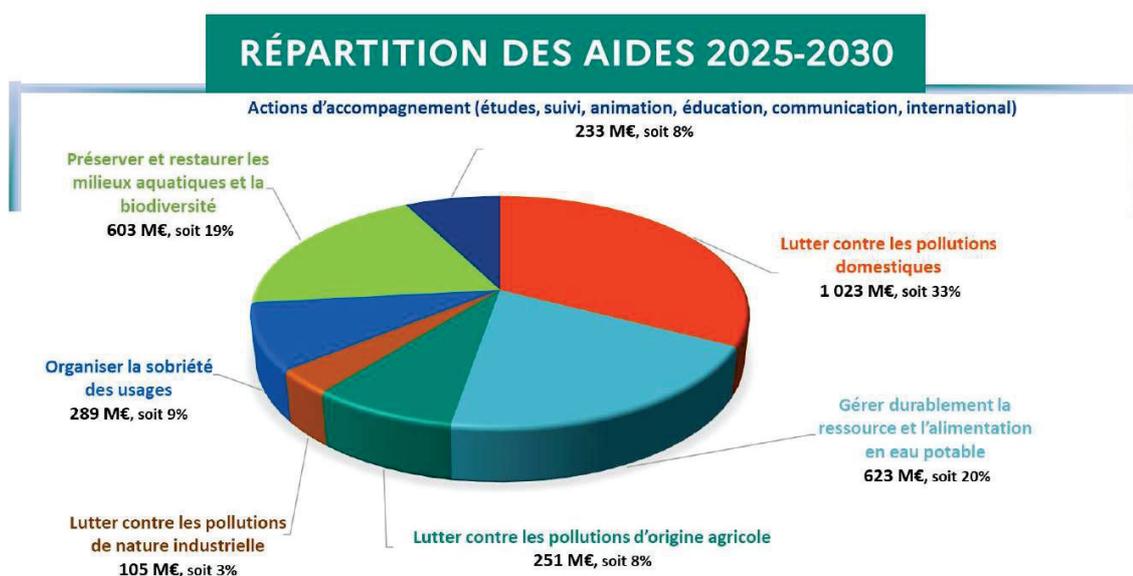
- ➔ #1 Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs
- ➔ #2 Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité
- ➔ #3 Améliorer la qualité des eaux des milieux
- ➔ #4 Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable
- ➔ #5 Préserver et restaurer les capacités des sols à infiltrer, stocker l'eau et recharger les aquifères

L'énoncé du 12e programme est consultable à l'adresse suivante :

[https://www.eaurmc.fr/jcms/pro\\_126911/fr/enonce-du-12e-programme-d-intervention-2025-2030-sauvons-l-eau](https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_126911/fr/enonce-du-12e-programme-d-intervention-2025-2030-sauvons-l-eau)

## Les montants d'aides du 12<sup>ème</sup> programme

Le montant alloué est de 520 M€ d'aides par an, ce qui représente une hausse de 25% par rapport au programme précédent. Les maîtres d'ouvrage bénéficiaires sont les collectivités, établissements publics, industriels, agriculteurs, associations. Il est à noter que 330 agents sont mobilisés sur le bassin pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrage.



Ces aides sont consultables à l'adresse suivante :

[https://www.eaurmc.fr/jcms/pro\\_126911/fr/enonce-du-12e-programme-d-intervention-2025-2030-sauvons-l-eau](https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_126911/fr/enonce-du-12e-programme-d-intervention-2025-2030-sauvons-l-eau)

## Quelques éléments sur le financement du programme :

570 M€ de redevances seront perçues en 2025, puis ce montant passera ensuite entre 627 et 636 M€ par an.

A titre d'information, le dernier numéro du Magazine Sauvons l'eau (#55) porte essentiellement sur le 12<sup>ème</sup> programme de l'agence, il est disponible à l'adresse suivante :

[https://www.eaurmc.fr/jcms/pro\\_129174/fr/magazine-sauvons-l-eau-55-ensemble-relevons-les-defis-de-l-eau-janvier-2025](https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_129174/fr/magazine-sauvons-l-eau-55-ensemble-relevons-les-defis-de-l-eau-janvier-2025)

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir prendre en note ces informations.

Le Président,  
Commission Locale de l'Eau  
EPTB Gardons  
8, Avenue du Général Leclerc  
30000 NÎMES  
SAGE des Gardons  
Frédéric GRAS